

Montréal, le 21 novembre 2025

Par dépôt électronique (SDÉ)

À : Tous les participants

**Objet : Demande d'approbation du plan d'approvisionnement et de modification des Conditions de service et Tarif d'Énergir, s.e.c. à compter du 1^{er} octobre 2025
Dossier R-4287-2024 Phases 2 et 3**

La Régie de l'énergie (la Régie) a constaté un enjeu lié au classement des pièces déposées depuis hier.

Elle souhaite donc informer les participants que certaines pièces ont été déplacées, aux fins de départager les sujets devant être examinés en phases 2 et 3.

Ainsi, la Régie répartit les sujets de la façon suivante :

- Phase 2 :
 - Entente particulière avec un client grande entreprise;
 - Mise à jour des informations relatives au dossier tarifaire 2025-2026.
- Phase 3 :
 - Proposition de formule de variations des coûts;
 - CST en vigueur au 1^{er} avril, 1^{er} octobre et 1^{er} décembre 2024.

Veuillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.

(S) Natalia Lis

Natalia Lis pour
Carolina Rinfret, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

NL/ss